Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_14-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

D_15JUIN26_14 Convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts de gendarmerie – saison estivale 2026

Madame le Maire explique que pour permettre l'accueil de renfort de gendarmerie de la circonscription de Port Louis pendant la saison estivale 2026 et, en l'absence de locaux disponibles susceptibles d'être prêtés par les communes concernées, douze communes de cette circonscription, ont décidé, d'un commun accord, de mettre à disposition des résidences mobiles et mutualiser les dépenses y afférentes.

La coordination, la gestion et le suivi financier de cette opération sont assurés par la commune de RIANTEC, charge aux collectivités signataires de rembourser à cette dernière les sommes avancées. La commune de SAINTE HELENE est sollicitée pour une participation prévisionnelle à hauteur de 1633,30€ (contre 1600,40€ en 2025).

	Participations prévisionnelles 2026 (basé sur la DGF 2025)		
Communes	**Population DGF 2025**	**Taux**	**Montant**
Belz	4 566	9,63%	5 182,53 €
Erdeven	5 820	12,27%	6 605,86 €
Etel	3 123	6,58%	3 544,69 €
Gâvres	1 181	2,49%	1 340,47 €
Locmiquelic	4 382	9,24%	4 973,69 €
Locoal-Mendon	3 868	8,15%	4 390,28 €
Merlevenez	3 318	6,99%	3 766,02 €
Ploemel	3 579	7,55%	4 062,26 €
Plouhinec	6 519	13,74%	7 399,24 €
Port-Louis	3 317	6,99%	3 764,88 €
Riantec	6 323	13,33%	7 176,77 €
Ste Hélène	1 439	3,03%	1 633,30 €
Total	**47 435**	**100,00%**	**53 840,00 €**

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_14-DE

L'ensemble de cette opération est régi par une convention rappelant l'objet, les engagements des signataires (communes et brigades de gendarmerie) et les dispositions financières. Cette convention figure en annexe de la présente délibération.

Suite au rapport de Madame le Maire,

Vu le projet de convention en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **VALIDER** la convention présentée en annexe

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.